



République Française  
Département  
HAUT-RHIN

**Procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE  
Séance du 29 août 2008**

L'an deux mil huit le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

**Sont présents tous les conseillers sauf :**

**M. Christian GRIENENBERGER qui a donné procuration à Mme MARTIN Françoise  
M. Adrien HERRMANN qui a donné procuration à M. Serge SCHUELLER,  
Mme Karine MUNZER qui a donné procuration à M. Armand REINHARD,  
Mme Nadine NUSSBAUMER qui a donné procuration à M. Michel AMSTUTZ,  
absents excusés.**

**Observations :**

Mme WANNER demande à être destinataire de la convocation au conseil municipal accompagnée du compte-rendu de la précédente séance, 10 jours avant la réunion du conseil municipal.

M. SCHWEITZER approuve cette demande et souhaite que les convocations soient également accompagnées de documents plus élaborés afin d'aider les membres du conseil dans leur prise de décision sur les points figurant à l'ordre du jour des séances.

A présent, les convocations accompagnées du compte-rendu de la précédente séance seront envoyés aux conseillers 10 jours avant la réunion du conseil municipal.

M. SCHWEITZER demande des précisions sur l'article 21 et plus particulièrement sur la subvention de 30 000 € attribuée par la commune de Hirsingue au CCAS et sur le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales.

M. le Maire apporte toutes les précisions utiles et nécessaires à M. SCHWEITZER.

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**ART.1**

**INFORMATION SUR L'ACTIVITE MUNICIPALE**

M. le Maire informe l'assemblée de l'activité municipale :

**Domaine social et culturel :**

- Projet bibliothèque – Médiathèque : une réflexion sera menée sur le projet
- Projet habitat personnes âgées

- Comité des fêtes
- Extension du COSEC (travail transversal)
- CCAS La Passerelle : M. SCHWEITZER demande des précisions sur le fonctionnement du CCAS. M. le Maire le renvoie à la réponse déjà apportée en début de séance.

### **Domaine des finances**

- Préparation budgétaire 2009  
Diverses réunions seront mises en place au cours du semestre à venir octobre - mars pour élaborer techniquement, administrativement et financièrement les projets.  
Mme MARTIN se propose de faire le point et le suivi budgétaire des principaux chantiers d'investissement.

### **Commission info et communication**

- Prochain numéro
- Communication info - municipalité

### **Commission environnement et forêt**

- Piste cyclable Hirsingue - Bettendorf

### **Commission patrimoine et démocratie participative**

- Projet édition d'une documentation livresque sur la vie de Hirsingue hier, aujourd'hui et demain

### **Commission urbanisme et travaux**

- Conclusions de l'étude réalisée par Elise. Réactions et projections des habitants
- PLU : Le PLU est engagé. Il s'échelonne sur une durée de 3 ans à raison d'une réunion par mois.
- Réalisation de l'accueil au rez-de-chaussée de la mairie

## **ORGANISATION ADMINISTRATIVE :**

Organigramme de l'ensemble des services

Charte Marianne :

Réunion du personnel

## **ART.2**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Un certain nombre d'associations a présenté un dossier de demande de subvention ; ces demandes ont fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie par la Commission des Affaires Culturelles et Sportives ainsi que la Commission Information.

Lesdites commissions ont présenté un rapport concernant l'attribution de subventions aux associations suivantes :



<b>UNION NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT-RHIN</b> (39 actifs et 12 vétérans) CCM STE JEANNE D'ARC N° 00079044445	► En faveur des œuvres sociales	<b>652.50</b>
--	---------------------------------	---------------

<b>ECOLE MATERNELLE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00069728445	► Sorties de fin d'année (300 € x 3 classes)	<b>900.00</b>
<b>ECOLE PRIMAIRE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00064757840	► Sorties de fin d'année (300 € x 7 classes) ► Carnaval des enfants	<b>2380.00</b>
<b>ESPACE CULTUREL ET SPORTIF DU HAUT- SUNDGAU</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00067174345	► Marché de Noël ► Aide à l'activité soutien scolaire ► Aide à l'achat d'un ordinateur et imprimante	<b>1709.90</b>
<b>ENSEMBLE MUSICAL ET FOLKLORIQUE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00066787345	► Groupe folklorique adulte ► Groupe folklorique enfant ► Ecole de musique ► Ensemble musical ► Réparation flûte et saxo suite Inauguration de la vasque 12/05/07 (pluie)	<b>400.00</b> <b>300.00</b> <b>2000.00</b> <b>4000.00</b> <b>340.00</b>
<b>DONNEURS DE SANG</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 000600320645	► Aide à l'achat de médailles, agendas, tulipes	<b>300.00</b>
<b>CLUB PHOTO</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00066401145	► Organisation journée du Patrimoine 2008 ► Organisation conférence annuelle ► Aide à l'achat de consommables	<b>500.00</b>
<b>UNION NATIONALE DES COMBATTANTS</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00061685445	► Organisation fête d'automne + expo La Grande Guerre ► Devoir de mémoire : visite de la citadelle de BITCHE	<b>970.00</b>

<b>VOLLEY-BALL CLUB DE HIRSINGUE</b> CMM DES DEUX VALLEES N° 00067211345	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un placard commun tennis/volley salle de réunion Cosec</li> <li>▶ Achat armoire de rangement local sportif sous tribune</li> <li>▶ Renouvellement matériel (ballons, filets, troussees de secours...)</li> </ul>	<b>2000.00</b>
--	---	----------------

<b>CLUB DES AINES</b> CCM DES VALLEES N° 00065809640 93	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gym d'entretien ; animateur + location foyer</li> <li>▶ Pèlerinage, excursion, séjour à VOGUE</li> <li>▶ AG des Aînés Ruraux</li> </ul>	<b>2000.00</b>
<b>UNION SPORTIVE DE HIRSINGUE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00062016140	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'achat de matériel d'entraînement et équipements pour jeunes et adultes</li> </ul>	<b>2490.00</b>
<b>CHORILLA</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00069459645	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Concert Hirsingue automne 2008</li> <li>▶ Concert de Noël Sundgau</li> <li>▶ Noëlies en Alsace</li> <li>▶ Equipements divers</li> <li>▶ Concert voix et musique du 19 et 20 avril 2008</li> </ul>	<b>1000.00</b>
<b>COMITE DES FETES</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00020159001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'organisation de la fête « Musik, Wasser und Firfascht » du 14 et 15 juin 2008</li> </ul>	<b>1000.00</b>
<b>TENNIS CLUB DE HIRSINGUE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00065286740	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place placard commun tennis/volley salle de réunion Cosec</li> <li>▶ Renouvellement matériel : balles, matériel éducatif...</li> </ul>	<b>1000.00</b>
<b>AAPMA PECHE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00060021345	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à la remise en état des digues des étangs Muldenweier, Krumweier et Odiliaweier</li> </ul>	<b>2000.00</b>
<b>LA PETITE ACADEMIE DU SPECTACLE</b> CCM REGIO ALTKIRCH N° 00020128001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Enregistrement et impression d'un CD 2 titres</li> </ul>	<b>500.00</b>

<b>ASSOCIATION JUMELAGE HIRSINGUE TADEN</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00069798745	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fête des remparts de Dinan</li> <li>▶ Marche le long de la Rance</li> <li>▶ Marché de Noël</li> <li>▶ Accueil d'un groupe de jumelage</li> </ul>	<b>1500.00</b>
---	---	----------------

<b>FUDOSHIN KARATE RYU SUNDGAU</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 00020092401	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à la formation à l'école des cadres de la ligue d'Alsace pour l'obtention du diplôme d'instructeur fédéral</li> </ul>	<b>400.00</b>
<b>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE HIRSINGUE</b> CCM DES DEUX VALLEES N° 0006167974565	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur</li> </ul>	<b>200.00</b>
<b>CROIX ROUGE SECTION HIRSINGUE</b> CCM REGION ALTKIRCH N° 00013295145	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'achat de matériel obligatoire dans le cadre des formations 1<sup>er</sup> secours : défibrillateurs, mannequins...</li> </ul>	<b>1000.00</b>
<b>TURBULENCE</b> CCM REGION ALTKIRCH N° 00013393445	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'achat de matériel de sonorisation : micros d'ambiance, table de mixage, câbles...</li> </ul>	<b>500.00</b>
<b>RONDE DES FETES</b> CCM BLOTZHEIM N° 00013730745	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Inscription du Comité des Fêtes à la Ronde des Fêtes pour la « Musik, Wasser und Firascht » du 14 et 15 juin 2008</li> </ul>	<b>572.00</b>
<b>ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE</b> BNP N° 00020780908	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Formation théorique et pratique école primaire et collège</li> </ul>	<b>100.00</b>
<b>MIEUX VIVRE A SAINT- MORAND</b> CCM REGION ALTKIRCH N° 00013224140	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Subvention pour 8 personnes originaires de Hirsingue (50 € x 8) :            Mme DESSOUROUX, Mme AMSTUTZ, Mme GERBER, Mme HERR, Mme LAMBERT, Mme LERCH, Mme LIDY, Mme NOTTER</li> </ul>	<b>400.00</b>

<b>TERRE DES HOMMES</b> CCM GUEBWILLER N° 0001778244581	► Aide au développement de la commune rurale de Madiama au MALI (projet sur 3 ans) : aide aux frais de fonctionnement des écoles, 10 villages, habitants	<b>1000.00</b>
---	--	----------------

<b>LES RESTOS DU CŒUR</b> CCM MULHOUSE PORTE OUEST N° 0002694564580	► Aide aux différentes actions menées en faveur des personnes en difficulté	<b>100.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 000.00</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser le montant des subventions aux associations précitées.

Il est rappelé à l'assemblée qu'en application de l'article L.1611-4 du Code des Collectivités Territoriales et pour toute demande de subvention, les associations doivent présenter une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

### **ART.3**

#### **AVENANT N° 01 MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU COSEC**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée un avenant de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Extension du COSEC.

#### **1. Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet de réajuster les honoraires du Maître d'œuvre suite à :

- des modifications du programme décidées par le maître d'ouvrage,
- des travaux supplémentaires ou compléments de programme en phases APS et APD demandés par le maître d'ouvrage
- des ajustements par rapport aux données connues seulement lors de la phase APD
- de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux en résultant et donc de l'ajustement du montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'ensemble des modifications se détaillent de la façon suivante, en valeur novembre 2007 :

#### Détails des options

Rehausse du bâtiment selon PPRI	7 490 € HT
Dévoisement du collecteur diamètre 600	49 660 € HT
Aménagement extérieur confortatif	4 300 € HT
Peinture sur façade COSEC existante	9 640 € HT
PV cloisons séparatives des vestiaires-sanitaires	2 300 € HT
PV pour portes principales en acier grand trafic	3 820 € HT
PV pour porte sectionnelle 4 x 2,50m	1 350 € HT
PV pour tasseaux mélèze + lasure extérieure	6 510 € HT
Récupérateur des eaux pluviales	20 000 € HT
<b>Total</b>	<b>105 070 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>125 664 € TTC</b>

## 2. Etablissement des prix

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois d'établissement du marché initial. Ils sont révisibles selon les modalités du CCAP du marché initial.

Les prix sont actualisés à novembre 2007 soit :

#### Actualisation du montant des travaux

Montant des travaux, valeur novembre 2006	1 550 000 € HT
BT 01 novembre 2006 : mois M0	734,5
BT 01 actualisé à novembre 2007	758,2
Soit coefficient d'actualisation de :	1,03

**Montant des travaux, valeur novembre 2007 : 1 600 014 € HT**

Soit écart 50 014 € HT

## 3. Montant de l'avenant

Le taux de rémunération initial de 12,80 % comprenant la mission de base, les études d'exécution et de synthèse et la mission d'OPC reste inchangé.

La nouvelle rémunération de la maîtrise est le produit de l'estimation définitive du coût des travaux en phase APD par le taux de rémunération.



**3.1. Le montant du marché initial notifié s'est établi à :**

Montant initial des travaux, valeur novembre 2006	1 550 000,00 € HT
	1 853 800,00 € TTC
Montant initial des honoraires :	198 400,00 € HT
	237 286,40 € TTC

**3.2. Le montant du présent avenant est le suivant :**

Montant des travaux supplémentaires, valeur novembre 2007 :	105 070,00 € HT
Actualisation du montant des travaux	50 014,00 € HT

<b>Soit montant total des travaux supplémentaires</b>	<b>155 084,00 € HT</b>
	<b>185 480,46 € TTC</b>

Montant des honoraires supplémentaires :	19 850,75 € HT
	23 741,50 € TTC

**3.3. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à :**

<b>218 250,75 € HT</b>
<b>261 027,90 € TTC</b>

et le montant de l'estimatif définitif des travaux est porté à :

<i>(valeur novembre 2007)</i>	<b>1 705 084,00 € HT</b>
	<b>2 039 280,46 € TTC</b>

#### 4. Nouvelle répartition des honoraires

Répartition des honoraires	Montant des travaux : 1 705 084 € HT, valeur novembre 2007					
	La répartition des honoraires s'établit comme suit :					
Éléments constitutifs de la mission	TOTAL		Maître d'oeuvre mandataire IDEAA Architectures	BET Structure CTE	BET Fluides THERM'ELEC Ingénierie	Economiste de la construction CTE
<b>Mission de base étendue aux études d'exécution et de synthèse</b>						
Esquisse - ESQ	6,00%	11 560,47				
Avant Projet Sommaire - APS	12,50%	24 084,31				
Avant-Projet Définitif - APD	20,00%	38 534,90				
Études du projet - PRO	20,00%	38 534,90				
Études d'exécution et de synthèse - EXE	6,00%	11 560,47				
Assistance pour la passation des contrats de travaux - ACT	10,00%	19 267,45				
Direction de l'exécution des contrats des travaux - DET	20,00%	38 534,90				
Assistance lors de la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement - AOR	5,50%	10 597,10				
<b>Total E HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>192 674,49</b>				
<b>Ordonnancement, Pilotage et Coordination - OPC</b>	<b>1,50%</b>	<b>25 576,26</b>				
<b>Total marché € HT</b>		<b>218 250,75</b>				
TVA 19,6 %		42 777,15				
<b>Total marché € TTC</b>		<b>261 027,90</b>				

#### 5. Renonciation à recours

L'équipe de maîtrise d'œuvre, titulaire du marché, renonce à tout recours pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant.

#### 6. Modification du marché initial

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Extension du COSEC.

**ART.4**

**AVENANT N° 01 EN PLUS VALUE ATELIERS COMMUNAUX**

**LOT N° 10 ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un certain nombre de travaux supplémentaires ont été nécessaires, suite au rapport de SOCOTEC chargé du contrôle technique, dans le cadre des travaux de construction des ateliers communaux – Lot n° 10 « Electricité ».

Ces travaux représentent une plus value comme suit :

**DEVIS COMPLEMENTAIRE SUITE AU RAPPORT DE SOCOTEC**

Bloc d'habillage à droite du dégagement des bureaux  
 Bloc de secours dans l'escalier d'accès à la mezzanine  
 Bloc de secours de changement de direction dans le dégagement des bureaux  
 Diffuseur supplémentaire dans la partie des bureaux  
 Diffuseur supplémentaires à droite des 2 parties extérieures du hangar de stockage  
 Bloc de secours dans la circulation de l'atelier  
 Adjonction au TGBT  
 Alimentation EDF

2 275,00 €

Selon devis  
 n° DE4798  
 du  
 03/12/2007

**Travaux effectués par l'entreprise KOCH et à déduire à l'entreprise STIHLE INDUSTRIE**

Alimentation aérotherme 1  
 Alimentation aérotherme 2  
 Alimentation chauffe-eau  
 Câble chauffant 1  
 Câble chauffant 2  
 Ventilateur-convecteur  
 Canalisation

1 873,10 €

**ARTICLE 2 : DETAIL ESTIMATIF**

	<b>€uros</b>
TOTAL HT plus value	4 148,10 €
Montant TOTAL HT	4 148,10 €
TVA 19,6%	813,03 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 961,13 €</b>

Le montant total du marché initial est augmenté de :

	<b>€uros</b>
MARCHE DE BASE HT <i>AVENANT 01 HT</i>	<b>60 513,50 €</b> <b>4 148,10 €</b>
TOTAL HT TVA 19,6%	64 661,60 € 12 673,67 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>77 335,27 €</b>
<b>Soit Pourcentage d'augmentation</b>	<b>6,85%</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve l'avenant n° 01 en plus value du lot n° 10 « Electricité » pour un montant de 4 148,10 € H.T, soit 4 961,13 € TTC,
- ✓ décide l'exécution des travaux supplémentaires,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à régler la dépense supplémentaire,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de l'entreprise KOCH de Ferrette.

#### **ART.5**

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2007**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire préfectorale du 18.01.96 relative à la transparence du prix de l'eau et du service de l'eau et de l'assainissement et conformément au décret N° 95-635 du 06.05.95 oblige les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'eau et d'assainissement à présenter un rapport annuel à leur assemblée délibérante.

L'instauration du rapport annuel sur le prix et le service public de l'eau et de l'assainissement codifie un devoir d'information à l'égard des usagers. Il s'inscrit dans un mouvement de fond et complète un dispositif législatif et réglementaire largement rénové dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport du service public de l'eau potable de l'exercice 2007, ce rapport étant annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ce rapport.

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

## DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

### EXERCICE 2007

## Table des matières

1.1.2	<i>Une source et un forage alimentant le réservoir du Weisskopf</i> .....	14
1.2	RESEAU .....	14
<b>2.</b>	<b>VOLUMES</b> .....	<b>16</b>
2.1	DEFINITION .....	16
2.2	VOLUMES ANNUELS .....	16
2.2.1	<i>Volumes journaliers distribués (comptage sortie du réservoir)</i> .....	17
2.2.2	<i>Volume comptabilisé</i> .....	18
<b>3.</b>	<b>PERFORMANCE DU RESEAU</b> .....	<b>19</b>
3.1	INDICES LINEAIRES .....	19
3.2	DONNEES.....	19
<b>4.</b>	<b>QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>EXERCICE BUDGETAIRE</b> .....	<b>21</b>
<b>6.</b>	<b>TARIFS</b> .....	<b>22</b>
6.1	FACTURE POUR UN VOLUME DE 120 M3.....	22
6.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU .....	22
6.2.1	<i>Prix moyen TTC par m3</i> .....	23
6.2.2	<i>Prix moyen par service et par m3</i> .....	23
<b>7.</b>	<b>TRAVAUX</b> .....	<b>24</b>
7.1	TRAVAUX SIGNIFICATIFS REALISES EN 2006.....	24
7.2	PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU SERVICE.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>8.</b>	<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>24</b>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection sur l'environnement, dite loi « Barnier », a prévu en son article 73 une refonte de l'article L 371-2 du Code des Communes.

Ces dispositions font obligation au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Il s'inscrit dans un mouvement de fond et complète un dispositif législatif et réglementaire largement rénové dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Ces dispositions, rappelées par la circulaire préfectorale du 18.01.96, sont précisées dans le décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Monsieur le Maire présente le rapport du service public de l'eau potable pour l'exercice 2007.

---

## **Description du service**

---

### ***Production***

La production de l'eau destinée à la consommation des habitants de Hirsingue était assurée par trois ressources :

#### **Une source alimentant le réservoir du Mulhengraben**

La source du Muelhengraben alimentant le réservoir éponyme, située dans un talweg au Sud-Ouest de l'agglomération n'étant pas protégeable, les services de la DDASS en ont interdit l'utilisation.

Cette ressource a été abandonnée en 2005

Elle continue à alimenter le réservoir qui a été déconnecté du réseau.

#### **Une source et un forage alimentant le réservoir du Weisskopf**

##### **Source du Weisskopf**

Cette source située en bordure du CD 432 reliant Heimersdorf à Feldbach alimente le réservoir éponyme de 5'00 m<sup>3</sup>.

L'eau du forage du Banholz, réalisé en 2000, présentait des concentrations en pesticide et en arsenic supérieures aux normes en vigueur définies notamment par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001.

Une station de traitement de ces paramètres a été réalisée en 2004

### ***Réseau***

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué d'une partie gravitaire et d'une partie supprimée.

Le réseau surpressé alimente le lotissement du Roggerbag ainsi que les bâtiments RTE. Le surpresseur est situé rue des chênes.

Depuis juin 2005, le réseau est alimenté par le seul réservoir du Weisskopf, situé à l'extrémité de la rue de Ferrette à l'altitude de 352 m pour le radier et 356 m pour le trop plein, soit une hauteur d'eau de 4 mètres.

Ce réservoir est composé d'une cuve cylindrique unique dont 120 m<sup>3</sup> sont réservés à la protection incendie. La capacité utilisable pour la distribution est donc de 380 m<sup>3</sup>.

Ce réseau est constitué principalement de :

- 3'500 mètres pour l'adduction de la source du Weisskopf
- 775 mètres pour l'adduction du forage du Banholz
- 16'038 mètres de conduites pour le réseau de distribution, dont les diamètres varient de 200 à 40 mm
- environ 4'230 mètres de conduites de branchements (estimation)

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>canalisations</b>					
longueur totale du réseau			24'513	24'788	24'788
<i>dont adduction</i>			4'275	4'275	4'275
<i>dont distribution</i>			16'038	16'283	16'283
<i>dont branchements (estimation)</i>			4'200	4'230	4'230
<b>longueur distribution par diamètre</b>					
200			44	44	44
150			3'500	3'500	3'500
125			3'510	3'510	3'510
100			5'070	5'315	5'315
80			3'260	3'260	3'260
70			575	575	575
40			79	79	79
<b>branchements</b>					
nombre de branchements	683	696	702	709	728
<b>compteurs</b>					
nombre de compteurs	683	683	702	709	728
nombre de compteurs remplacés				3	5
taux de compteurs remplacés (%)					

## Volumes

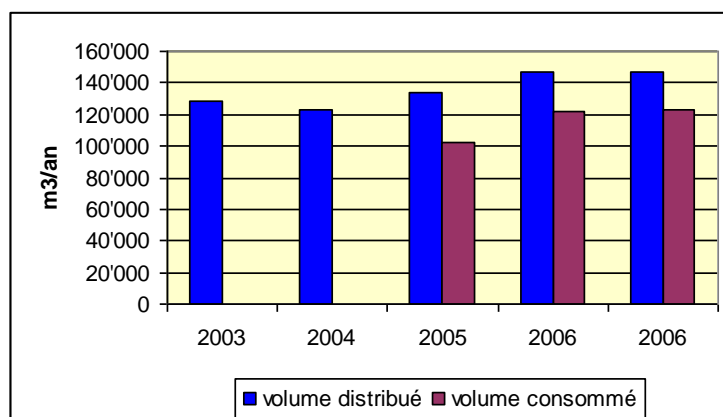
### Définition

- **Volume produit.** Somme des volumes provenant de la source du Weisskopf et du forage du Banholz
- **Volume distribué.** Volume comptabilisé en sortie du réservoir du Weisskopf.
- **Volume consommé.** Somme des volumes comptabilisés aux compteurs des abonnés (comptabilisé), des volumes non comptabilisés et des volumes de service.
  - Volume non comptabilisé. Volume utilisé sur les poteaux incendie, par les trois fontaines et les bâtiments communaux ne possédant pas de compteur.
  - Volume de service. Volume utilisé pour les besoins du service (purges, etc.).
- **Volume de pertes.** Différence entre le volume distribué et le volume consommé.

### Volumes annuels

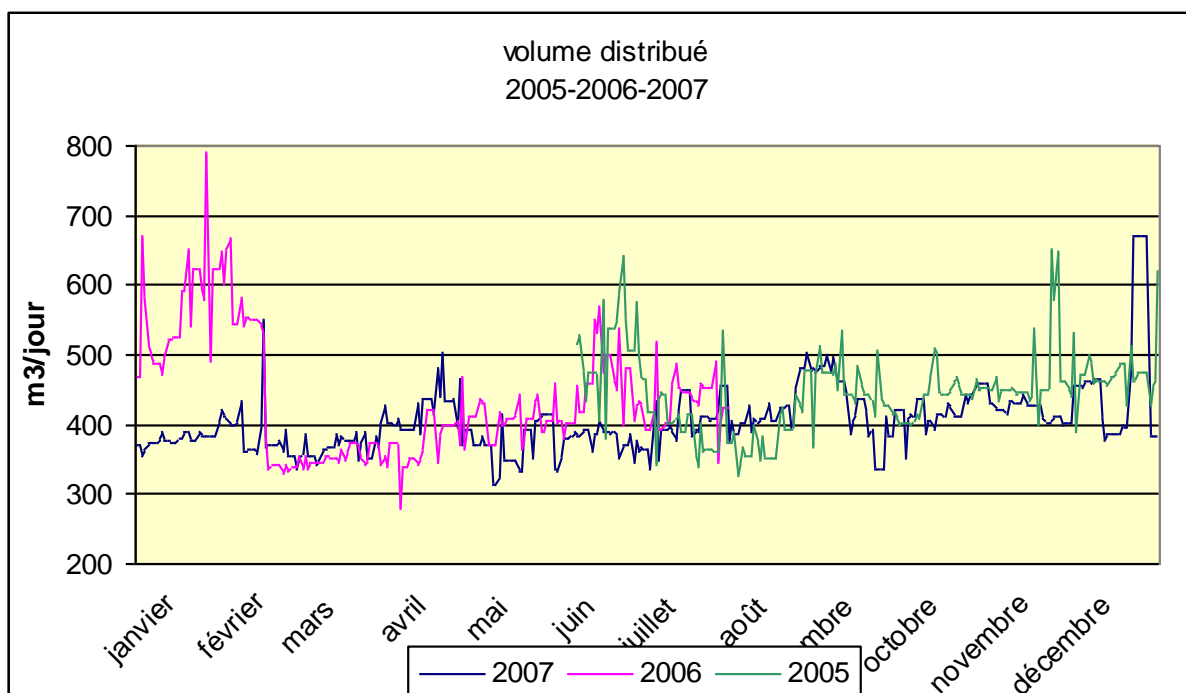
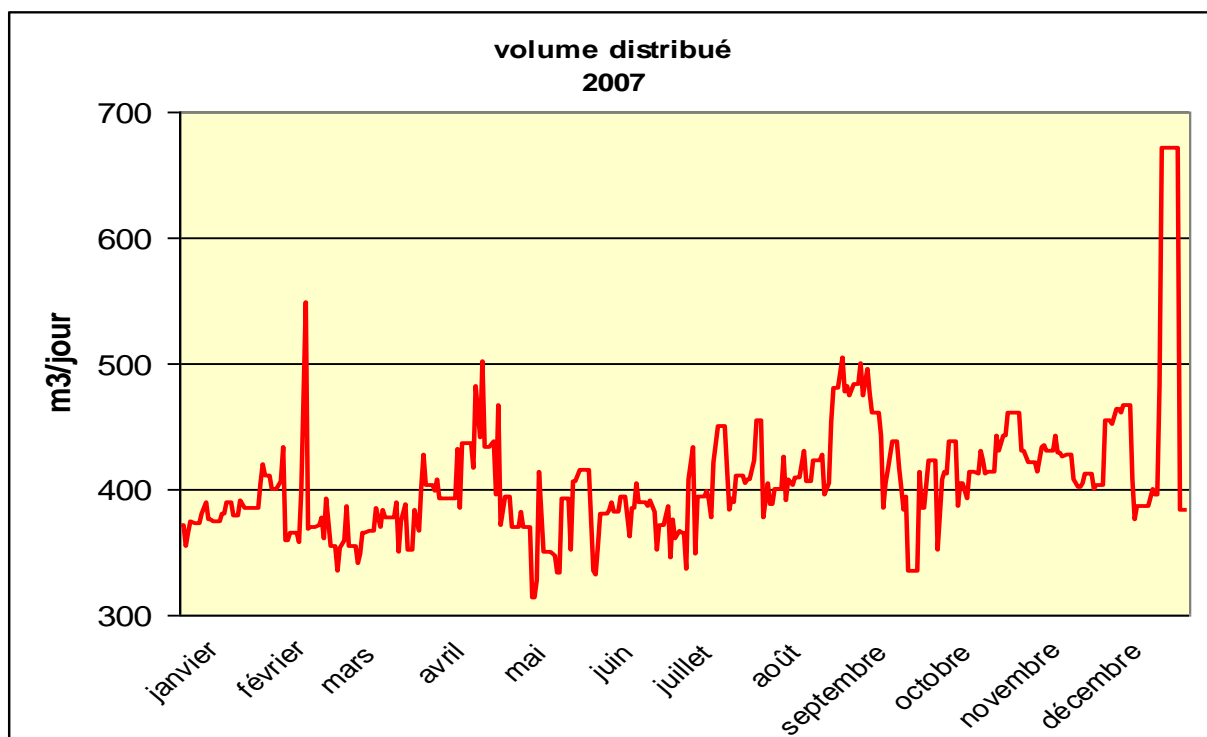
	2003	2004	2005	2006	2007
<b>volume produit</b>				<b>149'695</b>	<b>153'545</b>
<i>dont source</i>				122'109	142'405
<i>dont puits (station)</i>				27'586	11'140
<b>volume distribué</b>			<b>134'250</b>	<b>147'390</b>	<b>147'327</b>
<b>volume consommé</b>	<b>128'249</b>	<b>122'767</b>	<b>102'223</b>	<b>121'772</b>	<b>123'368</b>
<i>dont comptabilisé</i>	128'249	122'767	101'223	116'272	122'168
<i>dont non comptabilisé</i>			800	5'000	1'000
<i>dont service</i>			200	500	200
<b>volume de perte (m3/an)</b>			<b>32'027</b>	<b>25'618</b>	<b>23'959</b>
<i>perte moyenne (m3/jour)</i>			88	70	66

**NOTA** : la différence entre le volume produit et le volume distribué correspond au trop plein des sources dans le réservoir.





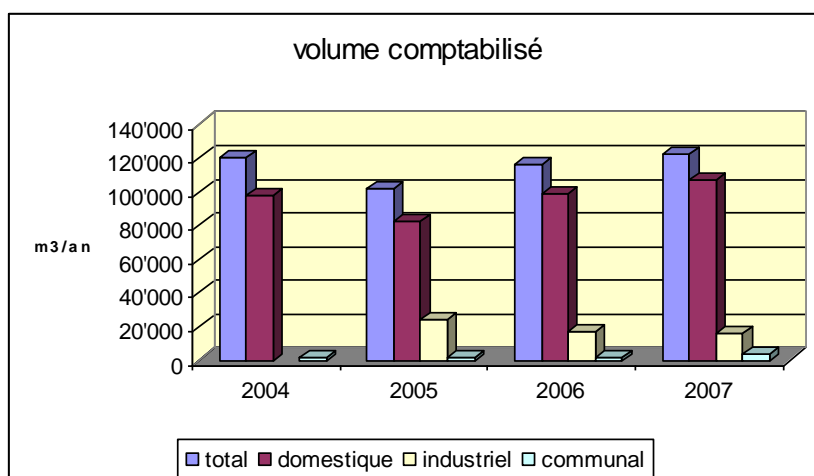
## Volumes journaliers distribués (comptage sortie du réservoir)



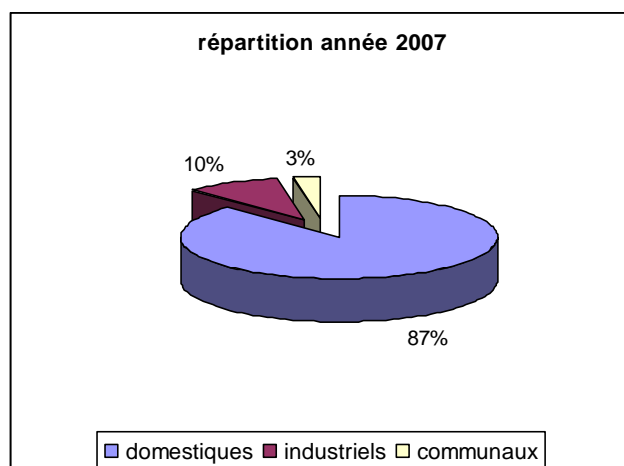
**NOTA :** le relevé graphique de volumes a commencé en juin 2005. En 2006 la réfection du réservoir n'a pas permis de comptabiliser l'eau distribuée de juillet à décembre.

## Volume comptabilisé

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>volume comptabilisé</b>	108'288	128'249	122'767	101'223	116'272	122'168
<i>dont domestiques</i>			97'264	82'657	97'498	106'997
<i>dont industriels</i>			23'803	16'866	16'174	11'871
<i>dont communaux</i>			1'700	1'700	2'600	3'300
<i>nombre de semaines</i>	52	52	53	52	52	52
<i>volume ramené à 52 semaines</i>	108'288	128'249	120'451	101'223	116'272	122'168
habitants desservis	2'083	2'083	2'083	2'083	2'083	2'083
consommation <u>domestique</u> par habitant (L/j)			128	109	128	141
nombre de compteurs	682	683	683	702	709	728



## répartition des volumes comptabilisés pour l'année considérée



## Performance du réseau

### Indices linéaires

Les indices linéaires permettent de juger de la qualité d'un réseau.

**L'indice linéaire de consommation (ILC).** C'est le volume consommé ramené au jour et au kilomètre de canalisation de distribution hors branchements (m<sup>3</sup>/j.km).

**L'indice linéaire de pertes (ILP).** C'est le volume de pertes ramené au jour et au kilomètre de canalisation de distribution hors branchements (m<sup>3</sup>/j.km).

Pour qu'un réseau soit considéré comme bon il faut que l'ILP soit compris dans la fourchette présentée dans le tableau ci après, en fonction de l'ILC.

type de réseau	m <sup>3</sup> /j.km		HIRSINGUE
	ILC	ILP	
rural	<10	entre 1 et 3	
<b>semi urbain</b>	<b>entre 10 et 30</b>	<b>entre 3 et 7</b>	
urbain	>30	entre 7 et 12	

### Données

	2003	2004	2005	2006	2007
linéaire de conduites (km)	16.04	16.04	16.04	16.3	16.3
volume consommé (m <sup>3</sup> /an)	108'288	128'249	102'223	121'772	132'368
<b>indice linéaire de consommation ILC</b>	<b>18.5</b>	<b>21.9</b>	<b>17.5</b>	<b>20.5</b>	<b>22.2</b>
volume de pertes			32'027	25'618	23'959
<b>indice linéaire de pertes ILP</b>			<b>5.5</b>	<b>4.3</b>	<b>4.0</b>

Si l'on considère le tableau précédent indiquant que l'indice linéaire de pertes doit être compris entre 3 et 7 on peut conclure, avec une valeur de 4.0, en amélioration depuis trois ans, que le réseau est correctement géré et entretenu.

## Qualité de l'eau

Résultats des analyses officielles (réalisées par la DDASS)

	microbiologie			physico-chimie		
	nombre	conforme	% conformité	nombre	conforme	% conformité
2003						
2004						
2005	15	15	100%	15	15	100%
2006	14	14	100%	14	14	100%
2007	11	11	100%	11	11	100%

Valeurs relevées pour les différentes analyses réalisées dans l'année

paramètres	mini	maxi	nombre d'analyses	unité	norme
<b>microbiologie</b>					
bactéries rev.à 22°C	1	108	10	nbre/mL	
bactéries rev.à 36°C	1	36	10	nbre/mL	
coliformes totaux	0	5	10	nbre/100mL	0
eschérichia coli	0	5	11	nbre/mL	
entérocoques	0	2	11	nbre/mL	
<b>phisico-chimie</b>					
chlore total				mg/L	
chlore libre				mg/L	
température	5.7	20.2	10	°C	< 25
turbidité	0.19	0.31	11	FNU	< 2
couleur apparente	0.21	5	11	Pt/l	< 15
odeur			11		
saveur					
Ph	7.35	7.6	11		> 6,5 et < 9
conductivité à 25°C	445	650	11	□S/cm	> 180 < 1000
fer	10	10	3	□g/L	< 200
chrome	2	2	1	□g/L	< 50
cuivre				mg/L	< 2
nickel	5	5	2	□g/L	< 20
plomb	12	12	1	□g/L	< 25
amonium	0.1	0.1	10	mg/L	< 0.1
nitrites	0.01	0.01	6	mg/L	< 0.5
nitrates	12	40	5	mg/L	< 50

## Exercice budgétaire

<b>BUDGET DE LA SECTON EAU</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>évolution</b>
<b>recettes d'exploitation</b>			
vente de l'eau	<b>127'749.89</b>	129'274.21	-3.1%
location compteurs	<b>5'208.50</b>	5'075.90	2.6%
taxes reversées			
Agence de l'eau	<b>63'412.61</b>	53'616.69	18.3%
<b>encours de la dette</b>			
	<b>220'068.10</b>	11'713.25	1778.8%
<b>recettes d'investissement</b>			
apports, dotation et réserve	<b>33'958.12</b>	153'158.88	-77.8%
amortissement des immobilisations	<b>28'522.99</b>	28'465.77	0.2%
subventions d'investissement	<b>65'381.54</b>	111'744.06	-41.5%
<b>travaux d'amélioration du service</b>			
<b>exploitation</b>			
entretien et réparations	<b>24'966.15</b>	37'721.21	-33.8%
amortissements	<b>28'522.98</b>	28'465.77	0.2%
<b>investissement</b>			
améliorations et extensions	<b>242'179.49</b>	59'422.94	307.6%

## Tarifs

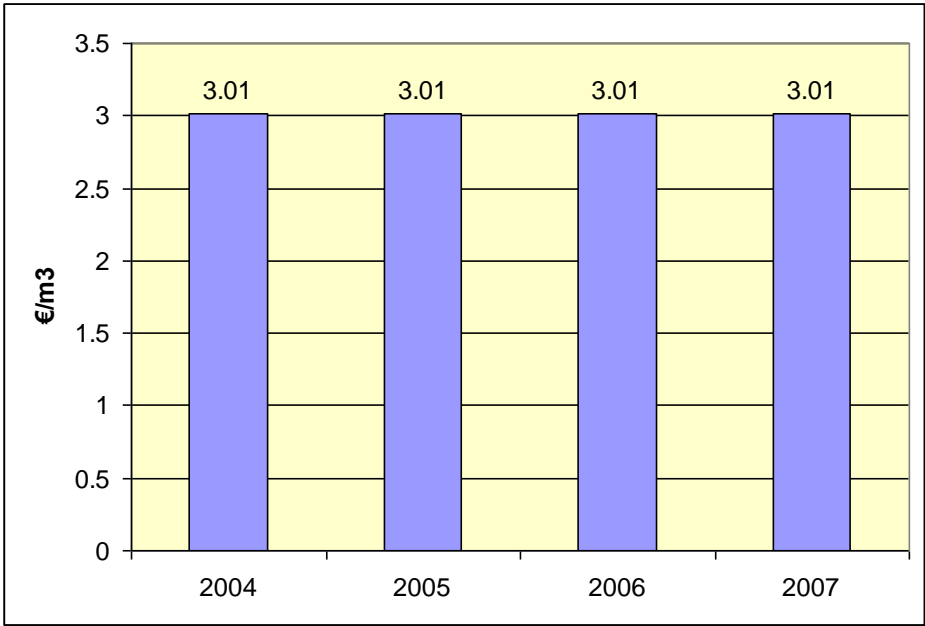
### Facture pour un volume de 120 m3

	m3	prix unitaire 2007	montant 2007	montant 2006	évolution
<b>eau potable</b>					
part fixe		<b>6.20</b>	<b>6.20</b>	6.20	0.00%
part proportionnelle	120	<b>1.184</b>	<b>142.08</b>	142.08	0.00%
<i>sous total HT eau</i>			148.28	148.28	0.00%
<b>assainissement</b>					
part fixe					
part proportionnelle	120	<b>1.182</b>	<b>141.84</b>	153.60	-7.66%
<i>sous total HT assainissement</i>			141.84	153.60	-7.66%
<b>Taxes et redevances</b>					
FNDAE	120				
pollution (Agence de l'Eau)	120	<b>0.594</b>	<b>71.28</b>	59.52	19.76%
prélèvement (Agence de l'Eau)	120				
TVA (5,5%)					
<i>sous total taxes et redevances</i>			71.28	59.52	19.76%
<b>total facture TTC en €</b>			<b>361.40</b>	361.40	0.00%
<b>prix moyen au m3</b>			<b>3.01</b>	3.01	0.00%
<b>prix au litre en €</b>			0.0030	0.003	0.00%
prix moyen d'une eau embouteillée: 0,30 € le litre, soit 300 € le m3 et <b>36'000 € pour 120 m3</b>					

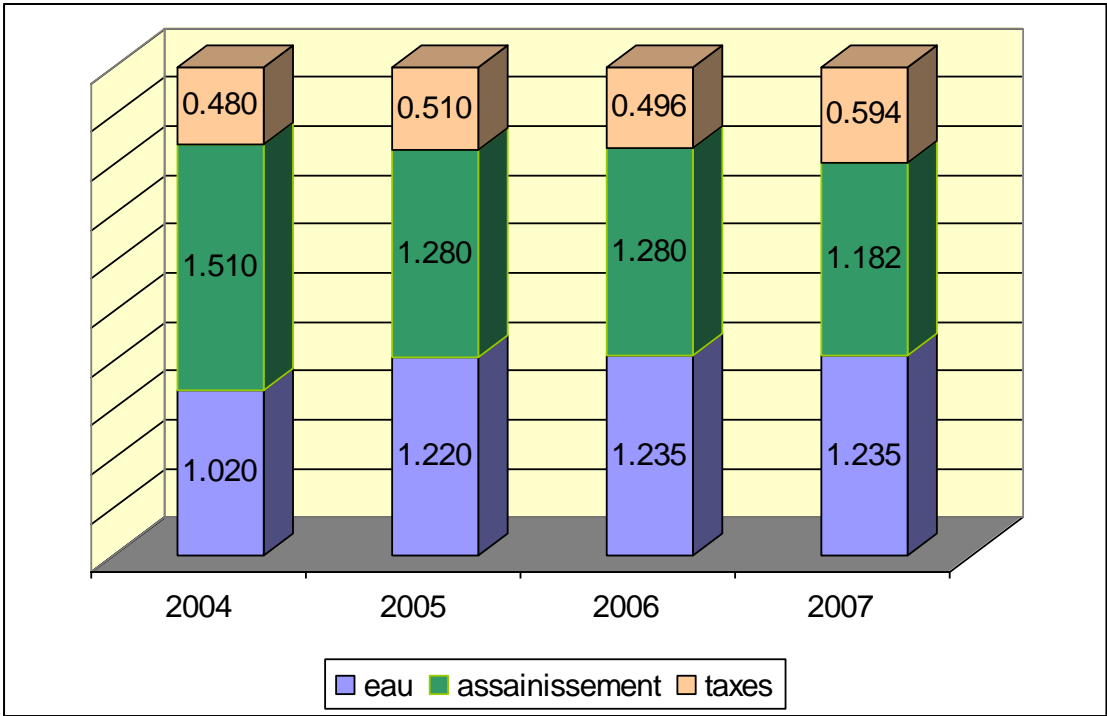
### Evolution du prix de l'eau

Les tableaux ci après présentent l'évolution du coût moyen pour une facture de 120 m3 sur les cinq dernières années.

### Prix moyen TTC par m3



### Prix moyen par service et par m3



---

## Travaux

---

### **Travaux significatifs réalisés en 2007.**

Fin des travaux de rénovation du **réservoir du Weisskopf** :

- ↪ réalisation de l'étanchéité de la face supérieure de la coupole
- ↪ installation d'une bâche tampon permettant le nettoyage du réservoir (obligatoire au minimum une fois par an) sans perturbation de la distribution
- ↪ réalisation d'une clôture

Coût des travaux (y compris maîtrise d'œuvre) 127'756,72 €TTC

Autres travaux proposés :

- ↪ Isoler la rue du Roggenberg par une vanne trois voies.

---

## Conclusions

---

### Qualité de l'eau distribuée.

On peut noter que toutes les analyses effectuées sont conformes.

La station de traitement fonctionne correctement depuis sa mise en route sans problèmes particuliers.

Compte tenu du bon fonctionnement de la station, la DDASS a réduit le nombre d'analyses pour les paramètres traités, pesticide et arsenic.

### Amélioration de la performance du réseau.

Malgré deux épisodes de recrudescence de fuites en période hivernale, janvier 2006 et décembre 2007, l'indice linéaire de perte est passé de 5.5 en 2005 à 4.0 en 2007.

La mise en place, courant 2007, de regards de comptage par débitmètres à insertion va permettre de suivre l'évolution des volumes à 5 points du réseau afin de pouvoir limiter les phénomènes de recrudescence de fuites constatées en 2006 et 2007 et limiter ainsi les impacts sur les consommateurs.



# BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

EXERCICE 2007



**La loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit que les collectivités territoriales et notamment les communes de plus de 2 000 habitants, doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.**

**Sont à prendre en compte les opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le dernier compte administratif auquel le bilan sera annexé.**

**Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante de la commune de Hirsingue de porter une appréciation sur la politique immobilière menée et, au delà, d'assurer l'information de la population.**

## ***VENTE DE TERRAINS***

### **1.Mme LEQUIN JACQUELINE**

Le Conseil Municipal a décidé de céder a Mme LEQUIN Jacqueline la parcelle de terrain cadastrée comme suit :

**Section 19, parcelle N° 93 lieu-dit «KLIEGASSE» - d'une contenance de 10,14 ares, non bâti**

**Pour un prix total de 1014,00€ soit 100€ l'are .**

Cette vente s'inscrit dans le cadre d'un échange par lequel Mme LEQUIN s'engage à vendre la parcelle cadastrée Section 19 N°112 en vue de la création d'un lotissement communal dans la rue Gliers.

## **ACQUISITION DE TERRAINS**

### **1.Mr BRAND LUC et Mme BRAND NATHALIE née LAUBER**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à M. BRAND Luc et Mme BRAND Nathalie née LAUBER

Ce terrain est cadastré :

**Section 12 parcelle N° 25 lieu-dit « UFFMATTEN » – d'une contenance de 36,00 ares, non bâti**

**pour un prix total de 82 323,00 € soit 2 286,75 € l'are.**

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'une zone d'aménagement d'urbanisme située dans la rue de Bâle destinée à accueillir des équipements publics.

### **2.Mr JELSCH CLEMENT**

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à M. JELSCH Clément cadastrée comme suit :

**Section 12 parcelle N° 28 lieu-dit « Uffmatten » – d'une contenance de 9,31 ares, non bâti,**

**pour un prix total de 21 290,00 € .**

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'une zone d'aménagement d'urbanisme située dans la rue de Bâle destinée à accueillir des équipements publics.

### **3.Mr RUEHER JEAN-PIERRE**

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mr RUEHER Jean-Pierre cadastrée comme suit

**Section 12 parcelle N° 194/24 lieu-dit« Uffmatten » – d'une contenance de 4,21 ares, non bâti,**

**pour un prix total de 10 272,40 € soit 2 440,00 € l'are.**

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'une zone d'aménagement d'urbanisme située dans la rue de Bâle destinée à accueillir des équipements publics.

#### **4.Mme LEQUIN JACQUELINE**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme Jacqueline LEQUIN cadastrée comme suit :

**Section 19 parcelle n° 112 lieu-dit «Kliegasse» - d'une contenance de 9,94 ares, non bâti**

**pour un prix total de 29 820,00 soit 3 000,00 € l'are**

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un échange .

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'un lotissement communal dans la zone NAa de la rue de Gliers

#### **5.Mme FEDERSPIEL KATIA née GRIMLER**

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme FEDERSPIEL née GRIMLER Katia cadastrée comme suit:

**Section 12 parcelle N° 29 lieu-dit « UFFMATTEN » – d'une contenance de 9,26 ares, immeuble non bâti,**

**pour un prix total de 36 588,00 € .**

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'une zone d'aménagement d'urbanisme située dans la rue de Bâle destinée à accueillir des équipements publics.

#### **6.Mr HAEGY JEAN-PIERRE -Mr HAEGY GILLES Mr- HAEGY RENE**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain appartenant en indivision à MM HAEGY Jean-Pierre, HAEGY Gilles et HAEGY René cadastrée comme suit:

**Section 12 parcelle 200/2 lieu-dit « UFFMATTEN » – d'une contenance de 11,41 ares, non bâti,**

**pour un prix total de 34 789 € soit 3 049,00 € l'are.**

L'acquisition de cette parcelle permettra la création d'une zone d'aménagement d'urbanisme située dans la rue de Bâle destinée à accueillir des équipements publics.

**ART.7**  
**DENOMINATIONS DE RUES**

M. le Maire propose de modifier la dénomination de la rue du « Lotissement des Saules » par la « rue des Saules ».

M. le Maire propose également de réfléchir à une dénomination pour la rue du lotissement de la rue Gliers. Il suggère de la baptiser « Allée de Taden ».

Ces nouvelles rues feront l'objet d'une inscription bilingue sur les panneaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouvelles dénominations de rues à savoir :

- Rue des Saules,
- Allée de Taden,

avec inscription bilingue sur les panneaux.

**ART.8**  
**VENTE DE TERRAIN MUTTENZER**

M. le Maire informe l'assemblée que le terrain cadastré section 3 n° 60 sis rue St Nicolas est en vente dans le cadre de la succession de M. Gilbert MUTTENZER.

Ce terrain d'une contenance de 5,51 ares, surbâti de bâtiments préfabriqués de type SCHROTT, pourrait faire l'objet d'un parking destiné aux véhicules des parents récupérant leurs enfants à la sortie des écoles ainsi que des parents dont les enfants fréquentent la Maison de l'Enfance.

M. le Maire propose un montant de 11 000 € l'are dont il faudrait déduire une participation pour la démolition des bâtiments préfabriqués.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 n° 60 au prix de 60 610,00 €, charge M. le Maire de négocier la participation aux frais de démolition à l'issue de quoi il l'autorise à signer l'acte d'achat par devant Maître Stehlin, Notaire à Hirsingue.

**ART.9**  
**ADHESION DE LA VILLE DE MULHOUSE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE**

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, et notamment son article 33 ;
- Vu** l'accord cadre relatif à la mise à jour juridique du modèle de contrat de concession signé entre la FNCCR et EDF le 5 juillet 2007 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin du 8 juillet 2008 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

**Considérant** que le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a demandé, par délibération du 8 juillet 2008, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Mulhouse ;

**Le Maire** propose au conseil municipal **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- émet un **avis favorable** à l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
- demande au Préfet de prendre en conséquence un arrêté modifiant la composition du Syndicat.

#### **ART.10**

#### **EXPOSE DE M. ANDRE MARTIN – CERTIFICATION FORET COMMUNALE**

M. André MARTIN, Adjoint à l'Environnement, propose d'engager la commune dans un programme européen des forêts certifiées.

L'écocertification des forêts alsaciennes est une étape charnière pour garantir et améliorer la gestion durable des forêts alsaciennes mais également pour s'intégrer pleinement dans les démarches nationales et internationales d'écocertification.

#### **PEFC, la garantie d'une forêt multifonctionnelle durablement gérée**

Le Programme de Reconnaissance des Certifications forestières est un système international de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt à travers le développement de ses fonctions :

- économiques,
- environnementales,
- sociales.

Cette norme de certification confirme que la valorisation de la forêt communale se fait dans le respect du patrimoine commun. Les exigences de gestion de PEFC permettent de valoriser l'espace forestier par :

- la récolte raisonnée de bois, matériau écologique et renouvelable, qui contribue à lutter contre l'effet de serre,
- la préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau,
- la satisfaction des attentes de la société en matière d'accueil du public, d'espaces naturels et de paysage.

La certification PEFC s'inscrit dans une démarche de progrès associant l'ensemble des acteurs locaux et parties prenantes. Elle permet ainsi de prendre en compte la diversité des points de vue.

Un audit sera réalisé le 3 septembre 2008 dans le cadre d'un contrôle interne PEFC Alsace.

Au vu des résultats de cet audit, M. André MARTIN propose d'engager la première étape vers l'écocertification de la forêt communale de Hirsingue.

Le conseil se prononcera sur l'engagement de la commune dans le programme européen des forêts certifiées à l'issue de la présentation des conclusions de l'audit par M. André MARTIN.

## **DIVERS**

- M. BUCHON présente à l'assemblée l'inventaire des permis de construire et des déclarations d'intention d'aliéner, déposés en mairie depuis la dernière séance :

### **PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LE 30 MAI 2008**

Date de dépôt : 29 mai 2008-

SCI les Violettes – 6 rue d'Altkirch – 68560 HIRSINGUE  
Construction d'une résidence de 13 logements – rue des Violettes à  
HIRSINGUE - [en cours d'instruction](#)

Date de dépôt : 17 Juin 2008

SCI LES EAUX VIVES -6 rue d'Altkirch – 68560 HIRSINGUE  
Permis modificatif - - Construction de 5 pavillons - rue du Moulin  
[Accordé le 28 Août 2008](#)

Date de dépôt le 3 Juillet 2008

NORBERT Marcel – rue de Bâle – 68560 HIRSINGUE  
Construction d'un hangar [en cours d'instruction](#)

Date de dépôt le 22 Juillet 2008

FRICKER Olivier – 72 rue du Général de Gaulle – 68560 HIRSINGUE  
Construction d'un hangar de stockage [en cours d'instruction](#)

Date de dépôt le 13 Août 2008

BAUMANN Michel – 1 rue du Général de Gaulle – 68560 HIRSINGUE  
Aménagement d'un commerce et de 2 logements – 2 rue de Bettendorf  
[en cours d'instruction](#)

Date de dépôt le 25 Août 2008

RUETSCH Aloyse – 16 rue des Tulipes – 68560 HIRSINGUE  
Réalisation d'une couverture de piscine et conception d'une véranda  
[en cours d'instruction](#)

## **DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES DEPUIS LE 30 MAI 2008**

Date de dépôt le 12 Juin 2008

MUNZER Yves – 11 rue Gliers – 68560 HIRSINGUE  
Réalisation d'une clôture

[Accordé le 20 Juin 2008](#)

Date de dépôt le 30 Juillet 2008

KOCHERSPERGER Christian – 1 rue des Acacias – 68560 HIRSINGUE  
Pose d'une clôture sur un mur existant

[En cours d'instruction](#)

Date de dépôt le 12 Août 2008

SCHOLLER Christophe – 76 rue du Général de Gaulle – 68560 HIRSINGUE  
Construction d'un abri de jardin

[En cours d'instruction](#)

Date de dépôt le 25 Août 2008

COSMOSHOP SAS – 7 rue de Bettendorf – 68560 HIRSINGUE  
Aménagement d'une cellule en parapharmacie

[En cours d'instruction](#)

## **PERMIS DE DEMOLIR**

NEANT

## **DROIT DE PREEMPTION DEPUIS LE 30 MAI 2008**

### **VENTE ERB Frédéric à HEMMERLIN Frédéric**

Immeuble situé 8 rue Paul Lang  
Cadastré Section 7 N° 14  
PRIX : 291 000 €  
PAS DE PREEMPTION

### **VENTE JAEGY Hervé à SURGAND Hervé**

Immeuble situé 4 rue des Champs 68560 HIRSINGUE  
Cadastré Section 9 N° 274/170 et 269/170  
Prix : 210 000 €  
PAS DE PREEMPTION

### **VENTE GILARDONI Françoise à VIC Christelle**

Immeuble situé 8 rue de la Synagogue – 68560 HIRSINGUE  
Prix : 87 000 €  
Cadastré Section 7 N° 44  
PAS DE PREEMPTION

- 
- M. SCHWEITZER interroge les délégués de la Communautés de Communes du Canton de Hirsingue sur les récentes décisions prises pour cette assemblée. Au vu de la fréquence des réunions, aucune décision importante n'a été prise.
  - M. le Maire informe l'assemblée que le propriétaire de la Synagogue désire vendre ce bâtiment. M. le Maire propose au conseil de réfléchir à l'acquisition de ce bien et par là même à sa destination.
  - M. SCHWEITZER demande à M. le Maire s'il est possible que les services techniques procèdent au nettoyage des lampadaires et plus particulièrement ceux en bordure du Feldbach.